

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

A R R E T E

portant delimitation d'une zone exposée à des risques naturels  
au "S e r p o l e t" dans la commune de P O N T D U C H A T E A U

LE PREFET DE LA REGION D'AUVERGNE  
PREFET DU PUY-DE-DOME  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 111-3 ;  
VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R 11-  
à 13 ;  
VU les avis des services publics consultés ;  
VU l'arrêté préfectoral du 21 août 1987 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en  
vue de délimiter une zone exposée à des risques naturels à PONT DU CHATEAU ;  
VU le procès verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 15 septembre 1987  
au 1er octobre 1987 et l'avis du Commissaire-Enquêteur ;  
VU la délibération du Conseil Municipal de PONT DU CHATEAU en date du **16 DEC. 1987**

A R R E T E

ARTICLE 1er : Un périmètre de zone exposée à des risques naturels est délimité sur le terri-  
toire de la commune de PONT DU CHATEAU sur le plan au 1/2 000ème annexé au pr  
dossier.

A l'intérieur de cette zone deux secteurs sont déterminés.

1) - Un secteur interne délimité par un trait noir continu dans lequel s'appliquent les dispositions du chapitre I du règlement annexé au présent dossier.

2) - Un secteur externe délimité par un trait noir discontinu dans lequel s'appliquent les dispositions du chapitre II du règlement annexé au présent dossier.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Puy de-Dôme et mention en sera faite dans le journal "La Montagne".

ARTICLE 3 - Des copies du présent arrêté seront adressées :

- . Au maire de PONT DU CHATEAU,
- . Au Directeur Départemental de l'Equipement,
- . Au Directeur Départemental de la Protection Civile,
- . Au Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche.

Fait à CLERMONT FERRAND, le - 5 JAN. 1988

~~LE PREFET  
Pour le Préfet,  
Commissaire de la République~~  
et par délégation:  
*Le Secrétaire Général*

Jean DUSSOURD